

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI LE 09 MARS 2020 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames et Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	VICKY BOMBARDIER	siège 2
PIERRE TÉTRAULT	siège 3	JIMMY ROYER	siège 4
JULIEN BUSSIÈRES	siège 6		

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

PROJET DE RÈGLEMENT 559-4

AMENDANT LE RÈGLEMENT 559 – PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement de plan d'urbanisme n° 559;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le centre de recherche de BRP souhaite utiliser au maximum la superficie disponible de leur propriété pour leurs activités d'entreprise en croissance constante, et ce dans le respect des normes et règlements en vigueur ;

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement 2018-01 modifiant son schéma d'aménagement révisé afin de revoir la limite de l'affectation périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Ville de Valcourt ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite modifier le périmètre de l'aire d'affectation industrielle, de façon à ce que les limites nord et ouest de la zone soient superposées au périmètre d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite actualiser le plan VALV-010-A01 (Plan d'affectation du sol) de façon à avoir la représentation actualisée des cours d'eau ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Pierre Tétrault, à la séance ordinaire tenue le 9 mars 2020 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILIER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le plan de zonage numéro VALV-010-A01 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle à même l'aire d'affectation agricole, sur le lot 3 926 254, pour une superficie approximative de 28 611 mètres carrés, le tout tel qu'illustré à l'annexe 1.

Article 3 Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est également modifié afin d'actualiser la représentation cartographique des cours d'eau :

1. Par le retrait d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 1 825 784 et 3 616 633, tel qu'illustré à l'annexe 2;
2. Par le retrait d'un cours d'eau non-identifié d'une orientation diagonale sud-est-nord-ouest, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 4 446 347, 1 825 832, 1 824 278, 1 824 279, 1 824 280, 1 824 267, 1 824 268, 1 825 828, 1 824 260, 3 184 136, 1 824 293, 1 824 305, 1 824 304, 1 824 300, 1 824 301, 1 825 822, 1 824 338, 1 824 339, 2 203 722, 1 825 798, 1 826 060 et 1 826 166, tel qu'illustré à l'annexe 3;

PROJET DE RÈGLEMENT 559-4 (SUITE II)

3. Par l'ajout d'un cours d'eau canalisé et situé dans les emprises de rues existantes, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 1 825 832, 1 825 833, 1 825 772, 1 825 823, 1 825 819 et 1 826 166 et dont l'émissaire est le ruisseau Brandy, tel qu'illustré à l'annexe 4;
4. Par le sectionnement d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 4 284 561 et 1 823 840 et dont l'émissaire est la rivière Noire, tel qu'illustré à l'annexe 5;

Le plan de zonage numéro VALV-010-Z01 est également modifié afin d'actualiser la représentation cadastrale du territoire. En ce sens, le plan VALV-010-Z01 est rééditée par l'intégration des modifications mentionnées aux articles 2 et 3 du présent règlement et par l'intégration du Cadastre du Québec actualisé au 14 janvier 2020, tel qu'illustré à l'annexe 6.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution numéro 053-20-03-09

COPIE VRAIE ET CONFORME SIGNÉE À VALCOURT, CE 16^E JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

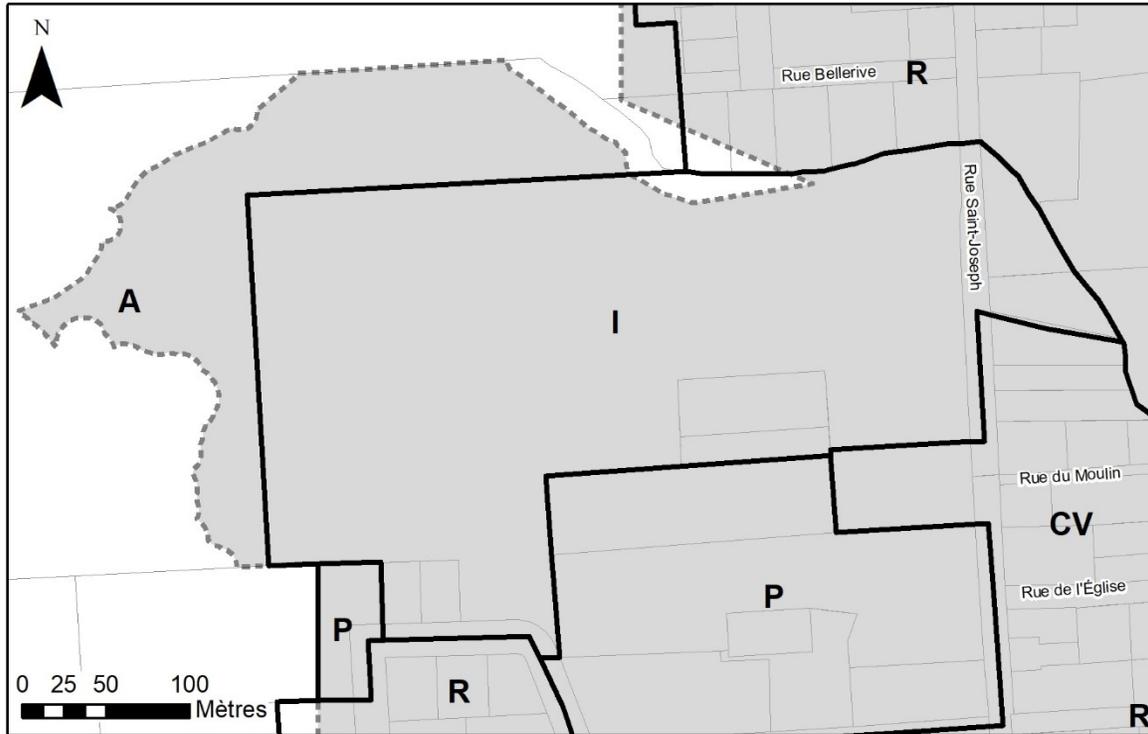
Renald Chênevert, Maire

Manon Beauchemin, greffière

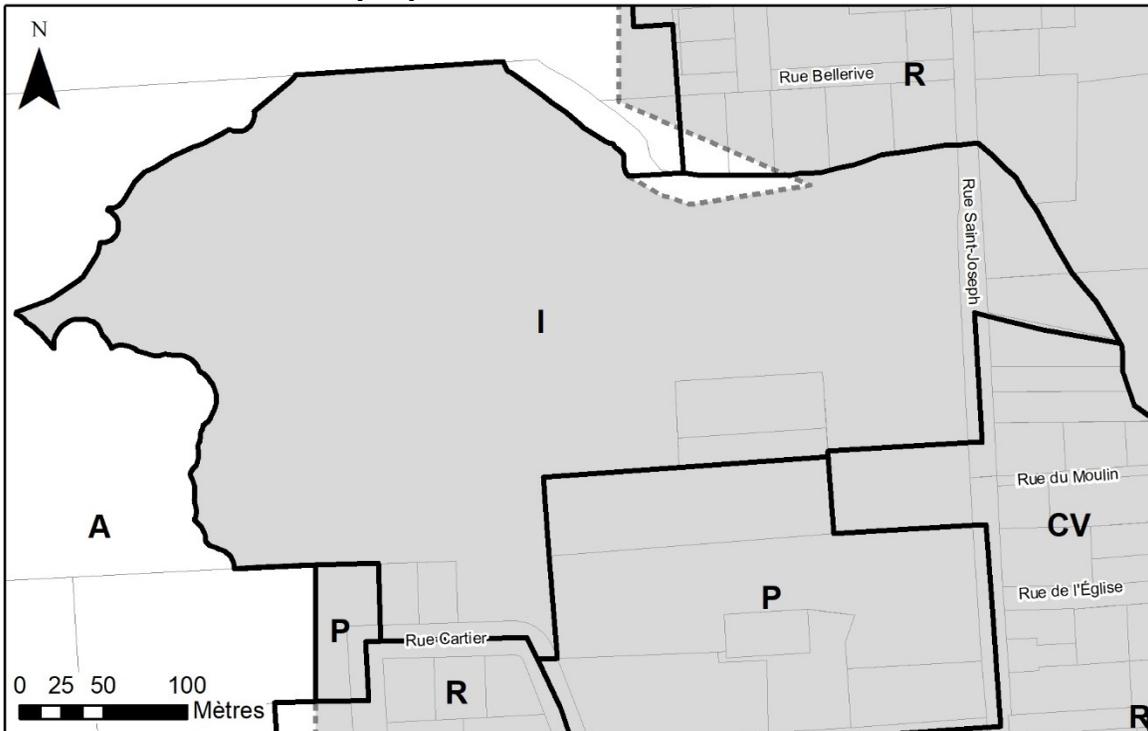
ANNEXE 1

AGRANDISSEMENT DE L'AFFECTATION INDUSTRIELLE À MÊME L'AFFECTATION AGRICOLE

Affectation Industrielle actuelle



Affectation Industrielle proposée



ANNEXE 2

Retrait d'un cours d'eau non-identifié tracé sur les lots 1 825 784 et 3 616 633

Cartographie actuelle



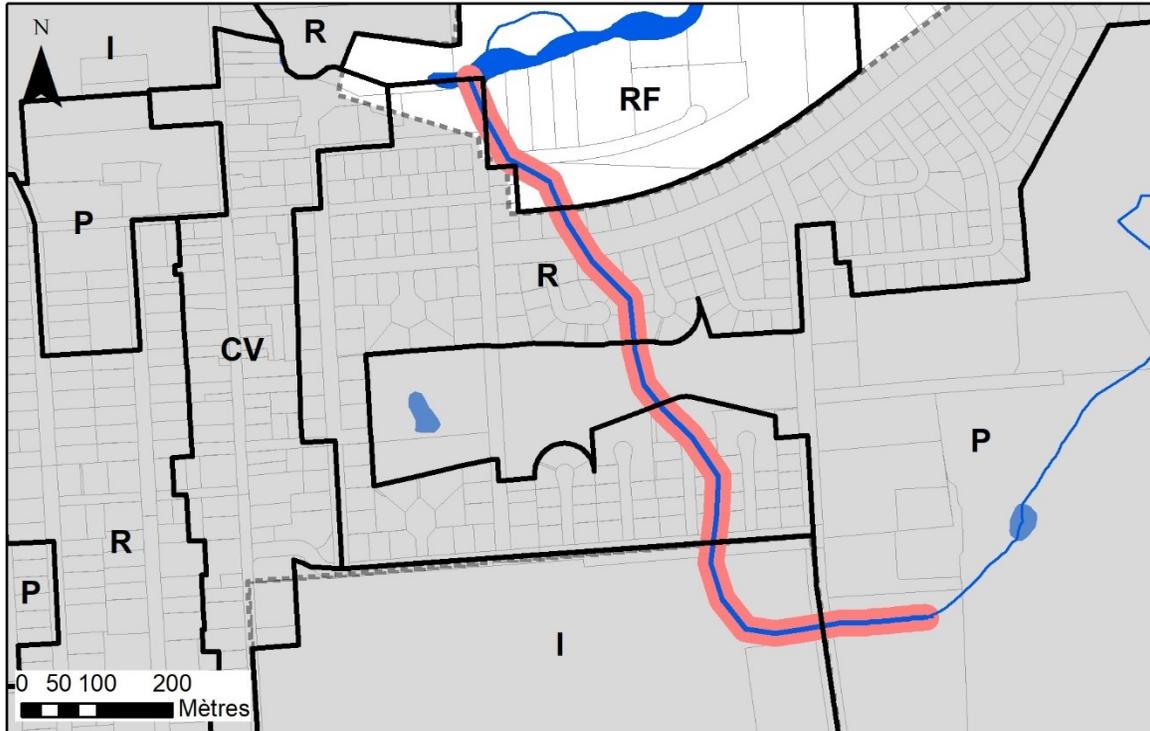
Cartographie proposée



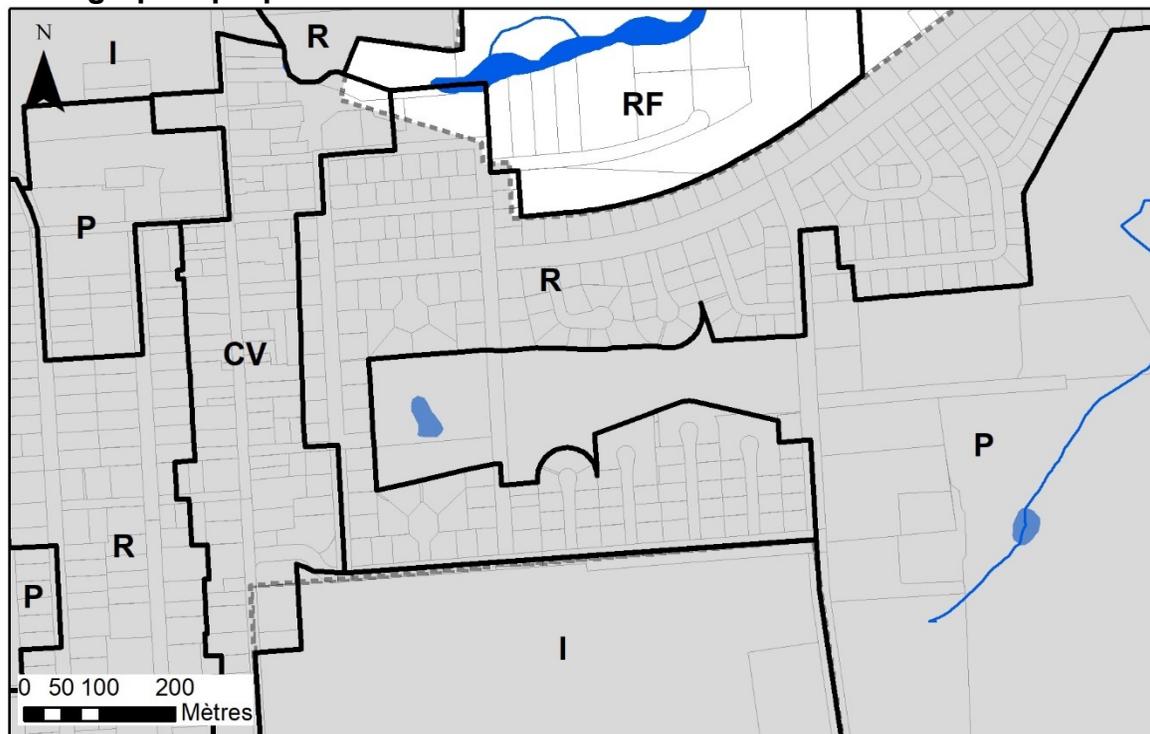
ANNEXE 3

Retrait d'un cours d'eau non-identifié d'une orientation diagonale sud-est-nord-ouest, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 4 446 347, 1 825 832, 1 824 278, 1 824 279, 1 824 280, 1 824 267, 1 824 268, 1 825 828, 1 824 260, 3 184 136, 1 824 293, 1 824 305, 1 824 304, 1 824 300, 1 824 301, 1 825 822, 1 824 338, 1 824 339, 2 203 722, 1 825 798, 1 826 060 et 1 826 166

Cartographie actuelle



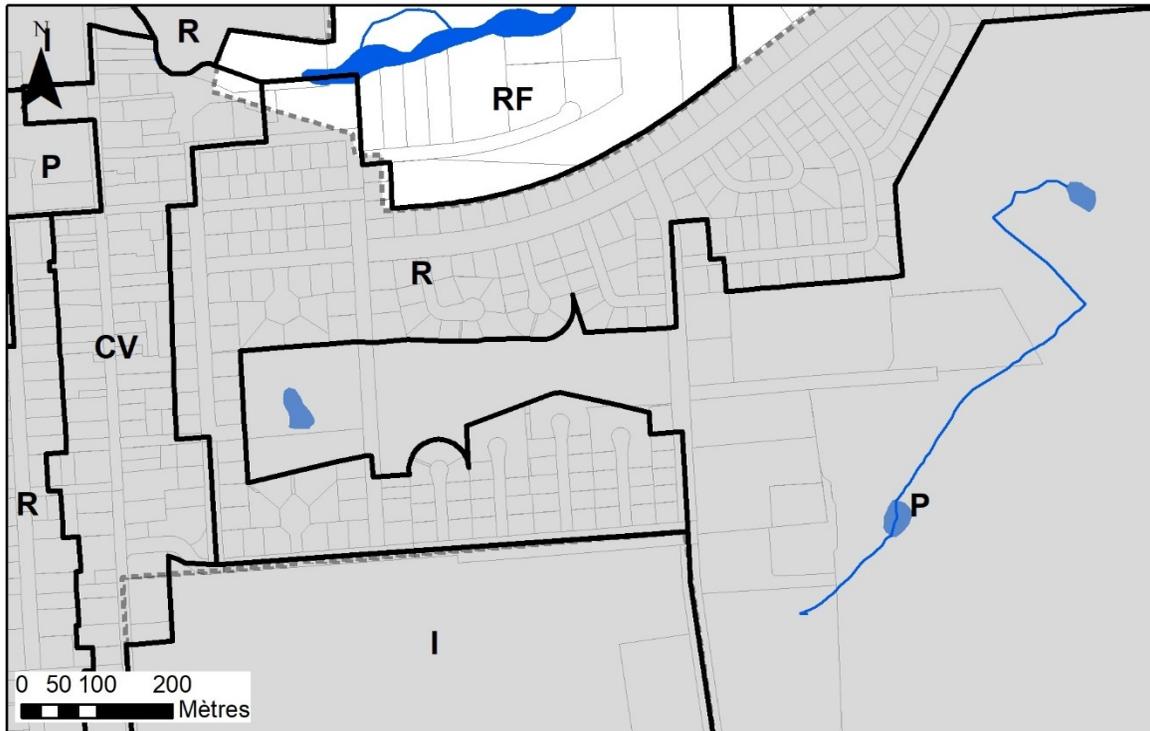
Cartographie proposée



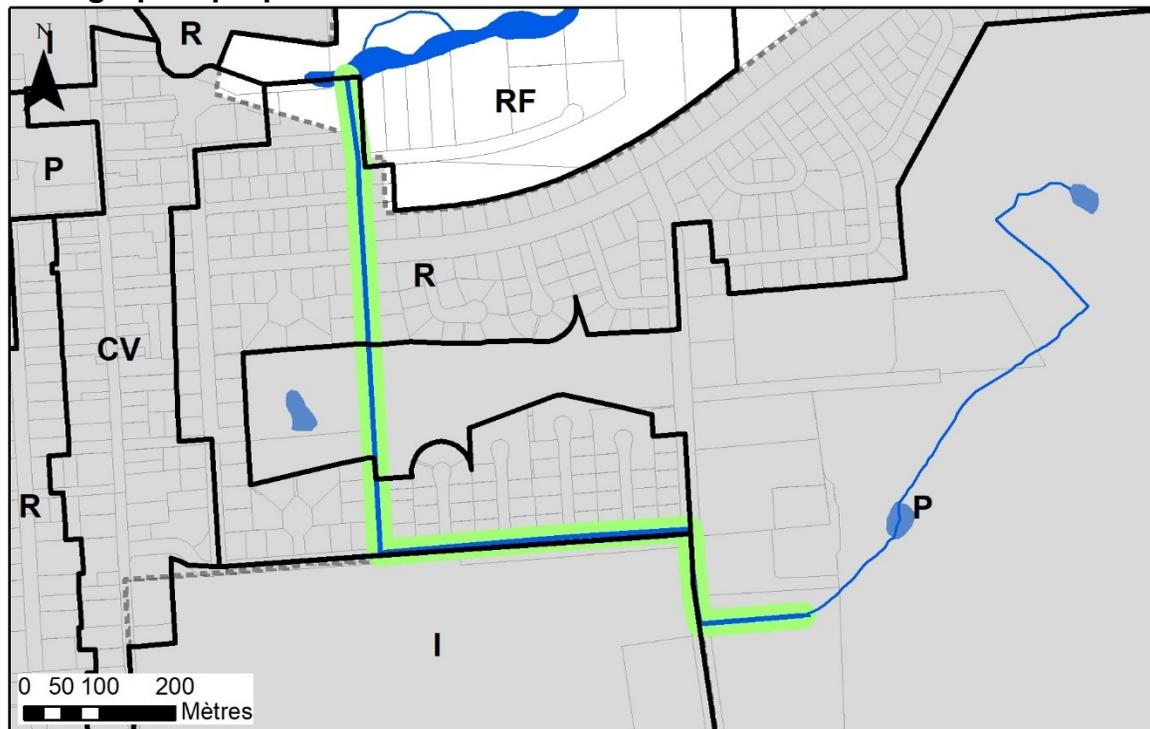
ANNEXE 4

Ajout d'un cours d'eau canalisé et situé dans les emprises de rues existantes, tracé sur les lots 3 616 633, 1 825 799, 1 825 832, 1 825 833, 1 825 772, 1 825 823, 1 825 819 et 1 826 166 et dont l'émissaire est le ruisseau Brandy

Cartographie actuelle



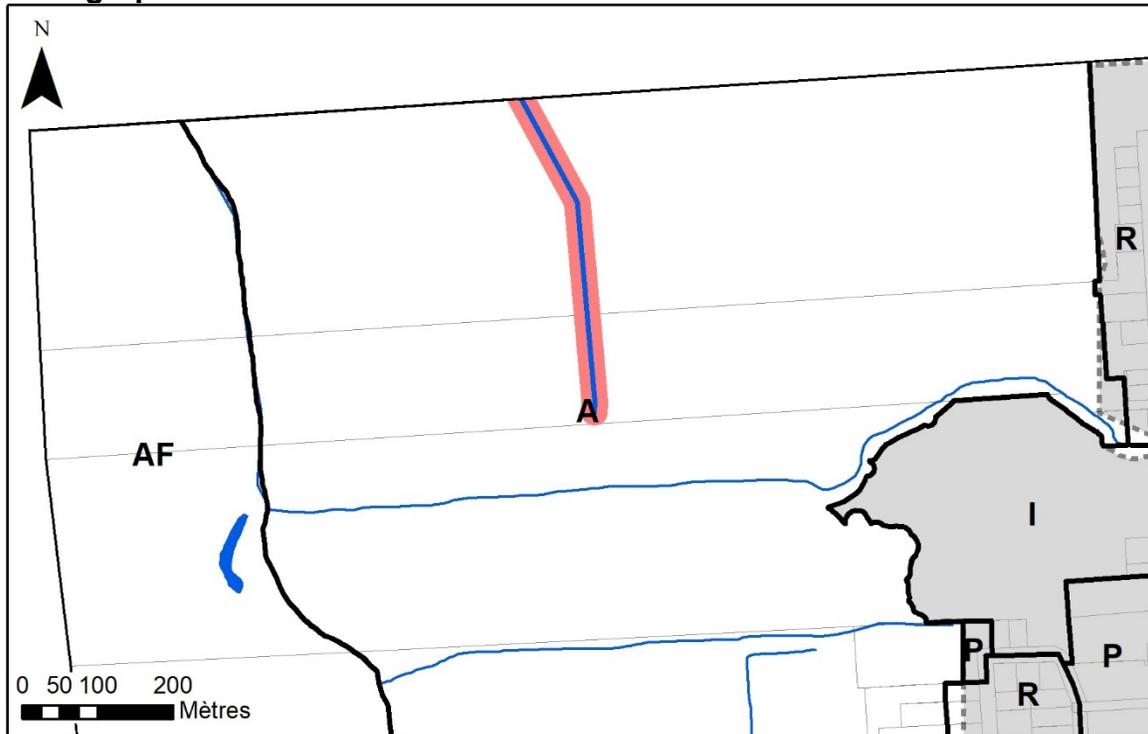
Cartographie proposée



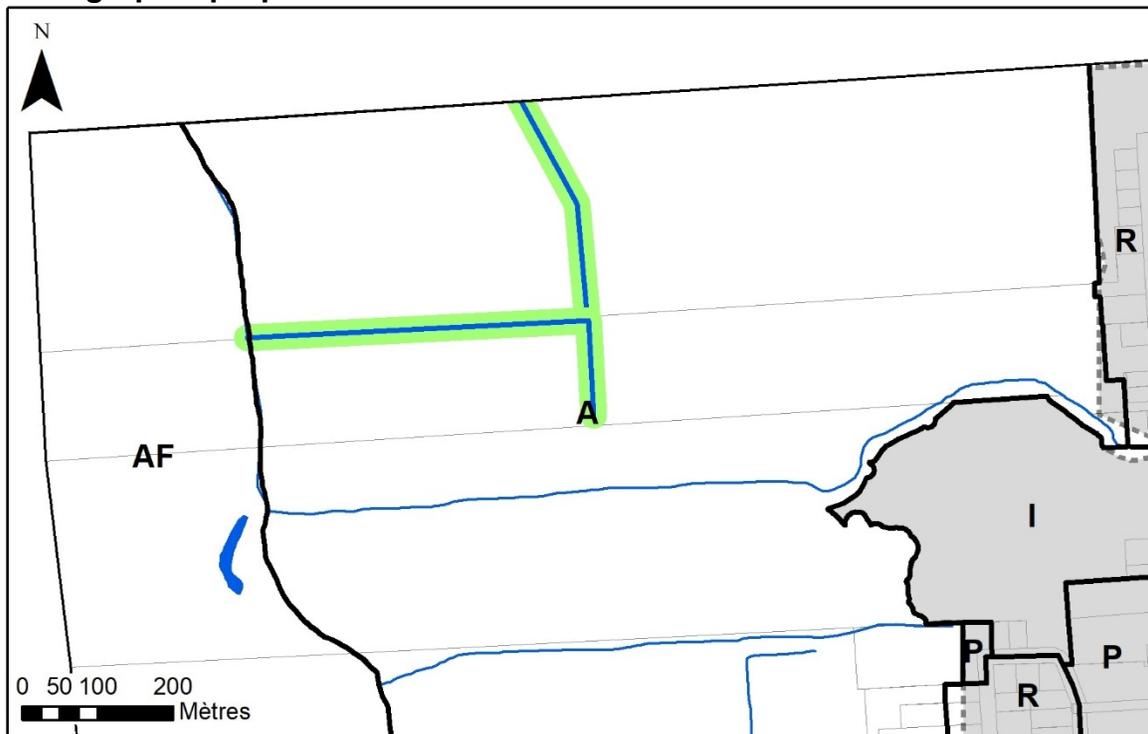
ANNEXE 5

Sectionnement d'un cours d'eau non-identifié, tracé sur les lots 4 284 561 et 1 823 840 et dont l'émissaire est la rivière Noire

Cartographie actuelle



Cartographie proposée

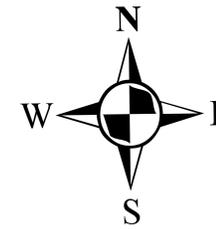


PROJET DE RÈGLEMENT 559-4 (SUITE VII)

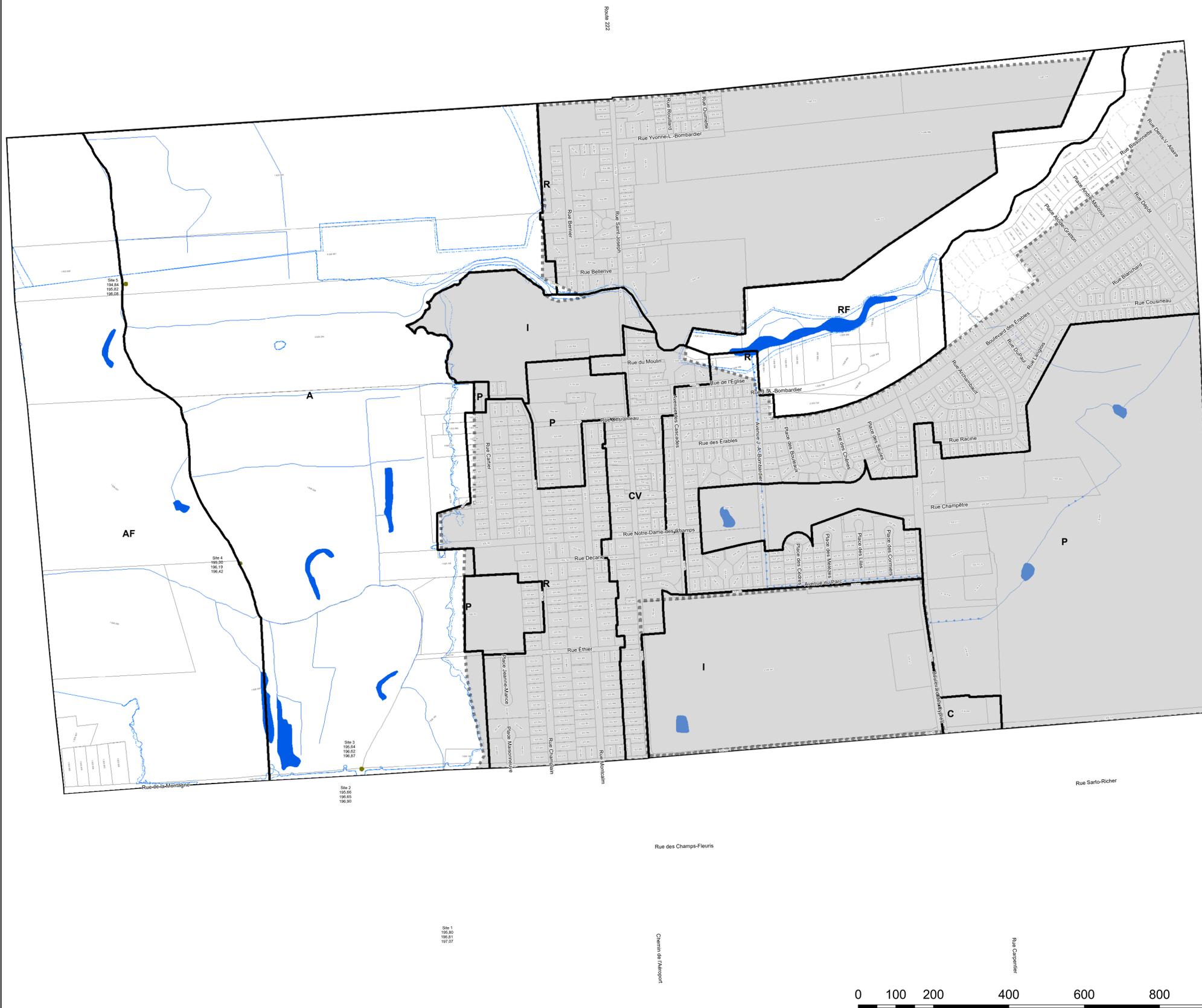
ANNEXE 6

PLAN VALV-010-Z01 RÉÉDITÉ

Voir plan grand format



Plan d'affectation du sol



AFFECTATIONS

- A: Affectation agricole
- AF: Affectation agro-forestière
- C: Affectation commerciale
- CV: Affectation centre-ville
- I: Affectation industrielle
- P: Affectation publique
- R: Affectation résidentielle
- RF: Affectation récréo-forestière

- Lots
- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Buse
- canalisation
- Périmètre d'urbanisation

Zone inondable

RÉCURENCE

- 0-20 ans
- 20-100 ans

— Cote de crue de référence:

Site #	Section ou site de niveau
XXX,XX	2 ans
XXX,XX	20 ans
XXX,XX	100 ans

SOURCE: Le fond de plan provient de la MRC Val-Saint-François

Règlement no	Avis de motion	Entrée en vigueur	Code
559-4	09/03/2020		Modification #4 au plan
559-3	11/03/2019	05/07/2019	Modification #3 au plan
588	07/07/2014	08/12/2014	Modification #2 au plan
585	05/05/2014	08/09/2014	Modification #1 au plan
559	02/04/2012	09/07/2012	Version originale

Ce plan fait partie intégrante du règlement de plan d'urbanisme no. 559

Authentifié ce jour _____

Maire _____

Directrice générale _____

Conception originale	Rédédition
Conception: Nicolas St-Pierre, urb.	Conception: Joey Savaria, urb.-stagiaire
Dessiné par: Nicolas St-Pierre, urb.	Dessiné par: Joey Savaria, urb.-stagiaire
Approuvé par: Donald Bonsant, urb.	Approuvé par: Karine Boucher, dir.-générale
Dossier: VALV-010	Dossier: VALV-010
Plan no.: VALV-010-A01	Plan no.: VALV-010-A01
Date: 7 MAI 2012	Date: 20 FÉVRIER 2020
Feuillet: 1 DE 1	Feuillet: 1 DE 1
	Version: 1.0
	Mise à jour: 20 FÉVRIER 2020

